

Conseil d'Administration du 26 septembre 2023

Madame la Principale ouvre la séance à 18H, le quorum étant atteint.

Secrétaire de séance : BOISSE Fanny, principale adjointe

Membre Présents : Mme FERNADES-FRANCO, principale / Mme BOISSE, principale adjointe / Mr BERNARD, gestionnaire / Mme GUEGUEN, CPE / Mr DEVILLE, représentant conseil départemental / Mme PAUVERT, professeure / Mme PELON, professeure / Mme RACINE, professeure / Mme RAYNAUD, professeure / Mme VIAUD, AESH / Mr HELLER, agent / Mme PORCHER, agent / Mme BLANCHARD-FORTIER, parent d'élève / Mme NEAU, parent d'élève / Mr CARNOTA, parent d'élève / Mme JACQUOT, professeure (arrivée à 18h10) / Mme BRARD-ROBERT, représentante de la commune (arrivée à 18h20)

Membres excusés : Mr BOURGUIGNON, représentant de l'EPCI / Mme FERRANDO, parent d'élève / Mme PICOT, parent d'élève / Mme BORRET DUBRESSON,

ADOPTION DU PV DU CA PRECEDENT

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 3 juillet 2023, lu car problème de transmission, n'appelant pas de correction est soumis au vote:

Vote délibération	:	Votants :16
		Pour : 16
		Contre : 0
		Abstention : 0

Le compte-rendu du CA du 3 juillet 2023 est adopté à l'unanimité

L'ordre du jour est amendé en raison de l'absence de quelques personnels pour maladie.

I QUESTIONS D'ORDRE PEDAGOGIQUE

1. BILAN PEDAGOGIQUE ANNUEL

Mme la Principale annonce que le bilan pédagogique est reporté au prochain CA en raison de l'absence de certains éléments.

Question de Mme PELON : quels éléments manquent pour faire le bilan pédagogique ?

Mme la Principale évoque un point sur les BMP et les professeurs manquants.

2. CONSTAT DE RENTREE

* 560 élèves répartis en 5 classes de chaque niveau : 121 élèves en 6ème, 145 élèves en 5ème, 150 élèves en 4ème et 144 élèves en 3ème.

* Mme Barreau est remplacée par Mr Fournier, ce qui a nécessité de réviser les emplois du temps. Problématique du remplacement de Mme Moisan en français et latin. Il est envisagé de passer par le CNED pour l'enseignement du latin.

Question de Mme BLANCHARD : comment agir pour que les élèves de 3C aient des cours de français ?

Mme la principale suggère que les parents se fédèrent pour avoir « plus de force ». Le CNED est également envisagé.

3. IMP / HSE

9 IMP sont attribuées à l'établissement.

Un volant d'HSE a été reçu du rectorat mais le gestionnaire n'est pas joignable.

4. PROJETS ANNEES 2023-2024

La liste suivante est évoquée :

- Actions et projets
 - Collège au cinéma (5 classes de 3ème)
 - Projet musical théâtre et chorale
 - Océans pour (2 classes de 5ème)
 - T au théâtre (1 classe de 3ème, 1 classe de 4ème, 2 classes de 5ème)
 - Projets de la municipalité
 - Projet EVAS / Projet autour de la santé mentale (6 et 7 novembre, Mme MOISAN et Mme PAUVERT)
Mme BRARD évoque le groupe de ressource de la communauté de communes sud estuaire, avec la possibilité de se rendre au groupe (information transmise par Mickael BODIN de la MDA) ou d'appeler.
 - Projet avec Mylène DUBOIS autour des discriminations le mardi midi

- Sorties
 - Exposition « Apprendre en bougeant » (4èmeD)

- A décider et voter prochainement
 - Voyage en Italie (classe de 4ème)
 - Voyage en Italie (Latinistes)
 - Échanges avec l'Espagne
 - Échanges avec l'Allemagne

5. PROTOCOLE DE REMPLACEMENT DE COURTE DUREE

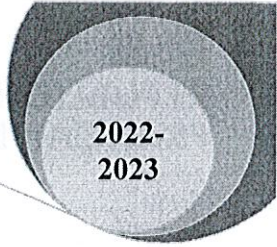
Mme la Principale présente le protocole. Celui-ci s'applique aux absences dites classiques et aux absences liées à la participation d'enseignants à des projets.

Mme JACQUOT évoque la volonté du ministère de ne pas vouloir créer de poste. Il est rappelé que l'année précédente, 1351 heures n'ont pas été assurées en raison des mouvements sociaux.

Le protocole de remplacement de courte durée est soumis au vote :

Vote délibération	:	Votants	17
		Pour	17
		Contre	0
		Abstention	0

Le protocole est adopté à l'unanimité.



6. PACTE

Mme la Principale explique le principe du PACTE. Elle rappelle que tous les personnels ne sont pas éligibles.

49 pactes sont attribués à l'établissement et répartis comme suit :

- 18 PACTES pour remplacement de courte durée
- 20 PACTES pour devoirs faits
- 11 PACTES pour projets innovants

La répartition du PACTE est soumise au vote :

Vote délibération	:	Votants	17
		Pour	16
		Contre	1
		Abstention	0

La répartition est adoptée à la majorité.

Départ de Monsieur Carnota : 19h30

II QUESTIONS D'ORDRE FINANCIER

1. DBM DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Mr le gestionnaire informe des modalités de gestion de l'établissement sous op@le. Il précise que la participation du service SRH au service général (actuellement de 18.5%) n'existe plus sous op@le. Mr le gestionnaire propose une clé de répartition SRH / service général.

Un « budget classique » et un « budget op@le » sera préparé pour le prochain budget.

La clé de répartition est soumise au vote :

Vote délibération	:	Votants	16
		Pour	15
		Contre	1
		Abstention	0

La clé de répartition est adoptée à la majorité.

2. DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

2.1- DBM n°7

La DBM n°7 est présentée pour information.

Il est rappelé l'importance d'aider les familles via le fonds social.

2.2- DBM n°8

Il est rappelé que les factures d'énergie sont bloquées pour l'ensemble des collèges.

Mr le gestionnaire présente la DBM n°8 comportant les éléments suivants :

- Ouverture de crédit de 25000€ de dotation supplémentaire pour la viabilisation



Conseil d'Administration du 26 septembre 2023

- Prélèvement sur fonds de roulement de 9000€ affectés au service SRH pour faire face aux pannes.
 - Prélèvement sur fonds de roulement de 4000€ affectés au service ALO pour achat de matériel en remplacement d'anciens devenus obsolètes.
- Concernant le changement des fenêtres, Mr Deville précise que cela doit passer en commission d'engagement (ce qui a été voté).

La DBM n°8 est soumise au vote :

Vote délibération	:	Votants	16
		Pour	16
		Contre	0
		Abstention	0

La DBM n°8 est adoptée à l'unanimité.

3. PROJET PARIS LCE

Ce projet concerne 38 élèves et aura lieu du 14 au 15 décembre.

Ce projet a été reporté en raison d'une grève SNCF.

Mme BRARD rappelle qu'une aide de 26.05€ par élève brévinnois peut être accordée. Elle précise que cette aide doit passer en commission. Elle questionne si les autres communes ont été sollicitées.

La participation maximum de 190€ par famille est soumise au vote :

Vote délibération	:	Votants	16
		Pour	16
		Contre	0
		Abstention	0

La participation maximum de 190€ par famille pour le voyage à Paris est votée à l'unanimité.

L'autorisation du CA pour le chef d'établissement à signer tous les contrats afférents au voyage à Paris est soumise au vote :

Vote délibération	:	Votants	16
		Pour	16
		Contre	0
		Abstention	0

L'autorisation du CA pour le chef d'établissement à signer tous les contrats afférents au voyage à Paris est votée à l'unanimité.

La séance est levée à 20H10

La Secrétaire de séance
Fanny BOISSE

La Principale
Présidente du Conseil d'Administration

Marie FERNANDES FRANCO

0440066H
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE HELENE ET RENE GUY CADOU
17 AVENUE DE GUERCHE
44250 ST BREVIN LES PINS
Tel : 0240391818

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Adoption du PV du 26 septembre 2023

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 16

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 20

Quorum : 11

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/11/2023

Réuni le : 13/11/2023

Sous la présidence de : Marie-Felicite Fernandes-Franco-Novais

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le PV du 26 septembre 2023

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le CA adopte le PV avec modifications

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0